

PROCÉDURE DE RÉINSCRIPTION - BTS 2^{ème} année Année scolaire 2022-23

▲ Etape 1 : PRENDRE CONNAISSANCE DU DOSSIER D'INSCRIPTION

• **Fiche de Réinscription** : ci-jointe

• Et pour les autres documents, directement sur le site internet : www.carcado-saisseval.com

En bas de la page d'accueil : espace « INSCRIPTIONS », puis « INSCRIPTION EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR »

- Règlement Intérieur
- Règlement Financier et autres documents financiers
- Charte informatique
- Fiche RGPD
- Fiche Médicale-Inclusion

▲ Etape 2 : REMPLIR ET COMPLÉTER VOTRE DOSSIER

Seuls les dossiers complets, avec toutes les pièces nécessaires, seront traités

- Fiche de Réinscription signée
- Pour les étudiant(e)s en situation de handicap / problème de santé / à besoin particulier : fiche Médicale-Inclusion
- Pour les étudiant(e)s de nationalité étrangère : extrait de naissance traduit en français, une copie du passeport, une copie de la carte de séjour en cours de validité

Pour toute modification concernant le payeur de la scolarité ou pour un changement de payeur, contacter le service de la Comptabilité et compléter le dossier avec :

- Fiche d'Engagement Financier signée
- Copie de la carte nationale d'identité recto-verso en cours de validité du (des) payeur(s)
- Pour les étudiant(e)s bénéficiant du TARIF 2 : fiche Détermination Tarif
- Pour les étudiant(e)s bénéficiant du TARIF 2 : copie avis d'imposition
- Pour les étudiant(e)s ayant choisi le prélèvement automatique : mandat de prélèvement du (des) payeur(s)
- Pour les étudiant(e)s boursier : notification de bourse

▲ Etape 3 : TRANSMETTRE VOTRE DOSSIER ET VERSER LES ARRHS **AVANT LE 01 AVRIL 2022**

• **L'INTÉGRALITÉ DU DOSSIER DOIT ÊTRE, SOIT :**

- Scanné puis envoyé par email : reinscription@carcado-saisseval.com
- Rendu en main propre à Mme MEUNIER
- Envoyé par courrier : **ADRESSE CI-DESSOUS**

• **LE RÉGLEMENT DES 300,00€ D'ARRHS DOIT ÊTRE EFFECTUÉ, SOIT :**

- Par chèque à l'ordre de « CARCADO-SAISSEVAL » : à envoyer par courrier (préciser au dos : NOM, Prénom, classe) + une copie par email (chèque encaissé fin juin 2022)
- En espèce : directement auprès du service Comptabilité
- Par carte bancaire : directement auprès du service Comptabilité

Pour que la réinscription soit possible, vous devez être en règle avec la comptabilité pour l'année en cours. En cas de difficultés financières, prendre rdv immédiatement avec le service Comptabilité.